

SESSION SPÉCIALE – 19 DÉCEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL de la session spéciale des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 19 décembre 2016 à 19 h 30 à la caserne, située au 7, chemin de l'Hôtel de Ville, dans la municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS la conseillère Elizabeth Macfie et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard et Jean-Paul Leduc sous la présidence de la mairesse Caryl Green.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : monsieur Charles Ricard, directeur général et secrétaire-trésorier.

ÉTAIT ABSENT : la conseillère Barbara Martin et le conseiller Yves Béthencourt.

Une période de question fut tenue, elle débuta à 19h35 et comme aucune question ne fut demandée, elle se termina à 19h36.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

491-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par la conseillère Elizabeth Macfie et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

492-16

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE BRANCHEMENT DU CENTRE MEREDITH AU RÉSEAU D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq entrepreneurs pour des travaux de branchement du Centre Meredith au réseau d'eau potable;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 13 décembre 2016 :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES INCLUSES)
3863573 Canada Inc. (Mécanique PCI)	28 413,77 \$

SESSION SPÉCIALE – 19 DÉCEMBRE 2016

492-16 (suite)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par 3863573 Canada Inc. (Mécanique PCI) est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le Conseil octroie le contrat pour des travaux de branchement du Centre Meredith au réseau d'eau potable, au montant de 28 413,77 \$, incluant les taxes, à 3863573 Canada Inc. (Mécanique PCI).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser un transfert budgétaire du 03-310-03-000 (Affectations activités d'investissement – Transport) au 03-310-01-000 (Affectations activités d'investissement – Loisirs) au montant de 24 713,00 \$ pour le remboursement de ces travaux.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Conseil autorise d'affecter au 31 décembre 2016 le solde des dépenses non terminé en 2016 au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant) et d'autoriser l'utilisation de cet excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant en 2017.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-080-00-722 (Bâtiments – Loisirs).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

493-16

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 29 400,00 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016

ATTENDU QUE le budget 2016 prévoyait un montant de 29 400,00 \$ pour diverses dépenses décrites dans le tableau ci-dessous :

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Pavage tronçon chemin Belle-Terre	02-320-00-625	13 500,00 \$
Contrôle qualitatif matériaux – Chemin Belle-Terre	02-320-00-411	900,00 \$
Étude faisabilité réseau cyclable - Chemins Pine, St-Clément, Kingsmere et du Lac-Meech	02-701-50-411	15 000,00 \$
TOTAL		29 400,00 \$

ATTENDU QUE ces dépenses n'ont pu être réalisées ou terminées au cours de l'exercice se terminant au 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE les contribuables ont déjà été taxés pour ces dépenses;

ATTENDU QUE ces dépenses seront réalisées en 2017;

SESSION SPÉCIALE – 19 DÉCEMBRE 2016

493-16 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par la conseillère Elizabeth Macfie et résolu que le Conseil autorise d'affecter au 31 décembre 2016 un montant de 29 400,00 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de cet excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant en 2017.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

494-16

FERMETURE DES BUREAUX – PÉRIODE DES FÊTES 2016

ATTENDU QUE selon l'article 8.07 de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Chelsea, les bureaux municipaux sont fermés durant le période des fêtes, soit du 24 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclusivement;

ATTENDU QUE selon l'article 10.02 de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Chelsea, lorsqu'un congé férié tombe un samedi, un dimanche ou un jour de repos hebdomadaire, il est reporté au premier jour ouvrable qui suit, ou à une date différente convenue entre les parties;

ATTENDU QUE les travailleuses et travailleurs de la Municipalité souhaitent reporter les congés fériés du 24 et 25 décembre 2016 au 27 et 28 décembre 2016 et les congés fériés du 31 décembre 2016 et 1^{er} janvier 2017 au 29 et 30 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Elizabeth Macfie, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le Conseil approuve les congés fériés reportés du 24, 25 et 31 décembre 2016 et du 1^{er} janvier 2017.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

495-16

DATE D'ADOPTION DU BUDGET 2017 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Chelsea, conformément à l'article 954 du Code municipal du Québec, doit fixer la date de l'adoption du budget;

ATTENDU QUE conformément à l'article 956 du code municipal, le secrétaire trésorier doit donner un avis public au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget et le programme triennal d'immobilisations doit être adopté;

SESSION SPÉCIALE – 19 DÉCEMBRE 2016

494-16 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé le conseiller Simon Joubarne et résolu de fixer l'adoption du budget 2017 et du plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 au 9 janvier 2017, à 18 h 00, aux bureaux de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

496-16

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Elizabeth Macfie, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que cette session spéciale soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Charles Ricard
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse